

LES ENSEIGNANT·E·S EFFECTUENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES - NOTAMMENT CELLES ET CEUX TRAVAILLANT À TEMPS PARTIEL

Les exigences envers les enseignant·e·s ont continué à augmenter au cours des dix dernières années. La tendance à passer à un travail à temps partiel se poursuit. Cependant, en particulier dans les emplois à temps partiel, la charge de travail est disproportionnée. Les enquêtes 2019 des faïtières d'enseignant·e·s SER (Syndicat des enseignants romands) et LCH (Dachverbands Lehrerinnen und Lehrer Schweiz) en témoignent. Il s'agit de la troisième enquête sur les heures de travail en 20 ans en Suisse allemande. Pour la première fois, elle a aussi été menée en Suisse romande.

En 1999 et 2009, LCH faisait évaluer scientifiquement le nombre annuel d'heures de travail des enseignant·e·s. Comme le montrent les résultats des enquêtes sur le temps de travail 2019 (AZE'19 et ETT'19), le temps de travail de référence en Suisse allemande de 1916 heures est à nouveau nettement dépassé : le temps de travail annuel par équivalent plein temps varie entre 2'080 et 2'222 heures, en fonction du niveau scolaire. En d'autres termes, selon leur niveau, les enseignant·e·s fournissent régulièrement entre 8,6% et 16,0% d'heures de travail sans compensation. Le président central de LCH, Beat W. Zemp, a déclaré : « Les enseignants suisses ont le nombre d'heures de travail le plus élevé de tous les pays de l'OCDE et réalisent des heures supplémentaires non rémunérées par millions. La politique éducative doit faire en sorte que les cahiers des charges des enseignants soient réalisables compte tenu du temps prescrit. » En 2009, le temps de travail annuel pour un équivalent plein temps, à tous les niveaux (EP – sec II), était de 2'331 heures, soit 167 heures de plus qu'aujourd'hui. Cependant, les ressources disponibles et les exigences de la profession enseignante ne sont toujours pas équilibrées. Pour la Suisse romande, le constat est identique : les enseignant·e·s effectuent aussi des heures supplémentaires à hauteur de 2% tous degrés d'enseignement confondus. Ainsi, le temps de travail annuel pour un équivalent plein temps est de 1'892 heures alors que la référence en Suisse romande est de 1'853 heures.

Diminution encourageante du temps de travail annuel des enseignant·e·s à plein temps

Les résultats d'il y a dix ans ont fait réfléchir : les enseignant·e·s à plein temps passaient plus de trois semaines en heures supplémentaires non rémunérées. Par rapport à 2009, la durée annuelle du travail de ces enseignant·e·s en 2019 a diminué à tous les niveaux. Il reste encore trop haut en Suisse allemande. Selon le niveau, les heures de travail actuelles varient de 1'923 à 1'980 heures pour un emploi à plein temps, ce qui est bien au-dessus de la durée de travail cible de 1'916 heures. La réduction du temps de travail est principalement due au fait que le travail communautaire et administratif est organisé de manière plus efficace : on est passé de la préparation à court terme à la planification à long terme et le nombre de cours de formation continue a été réduit. Bien que les heures de travail des enseignant·e·s en enseignement spécialisé aient diminué, elles restent également beaucoup trop élevées : dans le cas d'un emploi à plein temps, il s'agit de 2'032 heures.

Le stress élevé persiste et conduit à encore plus d'enseignant·e·s à diminuer leur taux d'activité

Les enseignant·e·s en Suisse continuent à faire des heures supplémentaires. Les deux enquêtes suggèrent également que les enseignant·e·s réduisent "volontairement" leur charge de travail pour éviter le surmenage. Cela a un prix élevé. L'ETT'19 et l'AZE'19 indiquent notamment : « Plus la charge de travail est faible, plus le nombre d'heures supplémentaires est proportionnel. Pour un travail à temps plein, le temps

de travail cible est dépassé de 2% et respectivement 3 % (EP-Sec I), tandis que le temps de travail annuel pour une charge de travail inférieure à 50% du travail atteint 122%, respectivement 125%, du temps de travail cible. Les heures supplémentaires disproportionnées d'un travail à temps partiel sont principalement dues aux activités liées aux cours. Bien que les heures de travail aient diminué au cours des dix dernières années, les tâches ne peuvent pas être remplies dans le temps prescrit. De plus, les besoins en ressources par rapport à 2009 ont augmenté. Selon les résultats de l'AZE 19, les enseignant·e·s, les membres des directions d'école et les enseignant·e·s spécialisé·e·s sont d'accord : il n'y a pas assez de ressources disponibles pour la formation et le soutien intégratifs et - selon les cantons - pour l'introduction du Lehrplan21. Ce que confirme l'ETT'19 : 71% des avis exprimés considèrent les ressources pour l'école inclusives insuffisantes. Pour Samuel Rohrbach, président du SER, il y a là un enjeu de taille : « Des ressources humaines doivent absolument être attribuées pour une meilleure inclusion, d'autant plus, qu'en même temps, entre 50% et 80% des enseignant·e·s perçoivent les problèmes de comportement des élèves comme une surcharge de travail. »

Augmenter les équivalences en heures des leçons

Si l'on veut que le mandat professionnel soit rempli dans le temps de travail de référence, les enseignant·e·s doivent voir diminuer leur charge de travail dans les activités liées à l'enseignement. « Cela signifie qu'il faut augmenter l'équivalence en heures des leçons* qui sont implicitement et explicitement prévus dans les cahiers des charges cantonaux », précise Franziska Peterhans, secrétaire centrale de LCH.

Le SER et LCH demandent également :

- la fin des heures supplémentaires non rémunérées ;
- une réduction du nombre de cours obligatoires ;
- plus de ressources pour les maîtrises de classe ;
- plus de temps pour le travail en lien avec les parents.

L'AZE'19 et l'ETT'19 ont été réalisées par le bureau Brägger de Dübendorf, spécialisé dans la recherche sociale. Entre octobre 2017 et septembre 2018, quelque 39'600 membres de LCH ont été invités à enregistrer leurs heures de travail pendant une semaine. 10'000 enseignant·e·s de Suisse alémanique et 800 enseignant·e·s spécialisé·e·s ont participé à l'enquête, ce qui correspond à un taux de réponse représentatif de 31%. Pour la première fois, le Syndicat des enseignants romands (SER), l'organisation faîtière des enseignants en Suisse romande, a participé à l'enquête sur le temps de travail (ETT'19). 27,2% des 10'819 enseignant·e·s romand·e·s contacté·e·s ont répondu au questionnaire.

La documentation concernant l'AZE'19 et le dossier de presse du SER sont disponibles sur le site www.LCH.ch > News > Medienmitteilungen, ainsi que sur le site du SER www.le-ser.ch/content/prises-de-position

*1 leçon au pensum équivaut à XX heures annuelles

Martigny et Zürich, le 8 mai 2019

Personnes de contact

- | | | |
|--|----------------------|--|
| • Samuel Rohrbach, président du SER, | Tél : 079 251 22 42, | president@le-ser.ch |
| • Beat W. Zemp, Zentralpräsident LCH, | Tél : 061 903 95 85, | beat.w.zemp@LCH.ch |
| • Franziska Peterhans, Zentralsekretärin LCH, | Tél : 044 315 54 54, | f.peterhans@LCH.ch |
| • Beat A. Schwendimann, Leiter Pädagog. Arbeitsstelle LCH, | Tél : 044 315 54 54, | b.schwendimann@LCH.ch |

